Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20260417-20260311-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : G.LE BRIAND, D.MERLE, AM.BROUDIC, L.LE MOULLEC, M.MERLÉ, F.TILLY, M.KERGALL, J.GICQUEL, I.LE CORRE, Y.LE GUILCHER, N.MARCHOU, T.LE CHEVANTON, Y.LE CALVEZ, A.LE MORVAN, S.MOREAU.

Excusés : P.BOURGÈS procuration à G.LE BRIAND, F.AMBERT procuration à M.KERGALL, H.MARION procuration à D.MERLE, M.LE PARLOUËR procuration à S.MOREAU

Secrétaire : L.LE MOULLEC

Membres de référence : 19	Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19	

CORRESPONDANT DEFENSE (5.3)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler le correspondant défense, au sein de l'assemblée municipale, suite au renouvellement du conseil municipal en date du 21 mars 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Désigne Mme Nathalie MARCHOU*** , correspondante défense,

Ce conseiller est l'interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gilbert LE BRIAND

MAIRIE DE PLEUBIAN (Côtes-d'Armor)